

cinq à dix mois, quand on ne peut pas se procurer les services d'un instituteur diplômé.

Les écoles secondaires fournissent également un cours commercial et préparent des candidats à l'examen d'entrée aux universités et aux différentes facultés.

Ainsi, quiconque désire faire faire à son enfant un simple cours général d'instruction primaire, ou un cours commercial, l'envoie à l'école primaire ou au « High School ». S'il le destine à l'enseignement, il le fera passer du Collegiate à l'École normale, et s'il veut lui procurer une éducation classique supérieure et le mettre en état d'embrasser une profession libérale, le « Collegiate » le prépare à entrer à l'Université.

Toutes ces écoles, primaires, secondaires et supérieures, à tous les degrés, sont accessibles à tous les Canadiens d'Ontario indistinctement, mais la langue anglaise est la seule langue d'enseignement qui y soit officiellement reconnue et employée.

Ce système est donc aussi simple et aussi complet qu'on peut le désirer; aussi satisfait-il pleinement les Canadiens de langue anglaise.

Mais, voyons ce qu'y trouve le Canadien français.

Dans les centres où la population est à peu près entièrement canadienne-française, se voyant dans l'impossibilité d'appliquer rigoureusement les règlements en ce qui concerne l'usage de la langue anglaise comme langue d'enseignement, le ministère de l'Instruction publique a dû permettre d'établir des écoles dites bilingues, où les maîtres, tout en enseignant l'anglais, et étant astreints à suivre les programmes ordinaires, sont autorisés à employer la langue française, dans les classes élémentaires, jusqu'à ce que les élèves puissent les comprendre en anglais.

Or, le cours primaire se compose de quatre degrés de deux ans chacun. Virtuellement, mais sans autorisation officielle, les maîtres des écoles bilingues y emploient le français comme langue d'enseignement jusqu'au 3<sup>me</sup> degré, c'est-à-dire jusqu'à la 5<sup>me</sup> année scolaire environ. Les enfants entrant à l'école vers l'âge de 6 ans, ont alors onze ou douze ans. Savent-ils suffisamment le français pour en éprouver l'influence et en imprégner leur mentalité? Personne n'oserait le prétendre. Cependant, à partir du 3<sup>me</sup> degré ou 3<sup>me</sup> cours, toutes les matières du programme doivent être enseignées en anglais et le sont de fait, en vue des examens officiels. En effet, dans l'examen « High School Examination », que doit subir un petit Canadien français, pour être admis au cours secondaire, on ne tient absolument aucun compte de ses connaissances en français. Certaines commissions scolaires ont établi, notamment à Ottawa, The Brook, Embrun, Orléans et Chelmsford, des cours supplémentaires bilingues, correspondant, en ce qui concerne le programme général, à la « Fifth Class » des écoles publiques et à peu près aux deux premières années des écoles secondaires.

Ce cours complémentaire, seul indice actuel d'enseignement secondaire bilingue, prépare l'entrée à l'école d'entraînement pédagogique bilingue, des rares jeunes gens et jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, mais à aucun autre certificat officiel.

L'école d'entraînement pédagogique bilingue existe depuis deux ans et délivre, aux élèves qui en suivent les cours, un diplôme temporaire de 3<sup>me</sup> classe leur donnant, pour cinq ans, le droit d'enseigner dans les écoles primaires bilingues.

Là s'arrête, dans le système d'Instruction publique d'Ontario, toute trace d'enseignement bilingue.

En résumé, en Ontario, les Canadiens français ont à leur disposition pour faire instruire leurs enfants:

1° Un cours primaire tronqué, où l'on enseigne à peu près exclusivement en français aux enfants de 6 à 11 ans; et, sans autorisation officielle, moitié en français et moitié en anglais aux élèves de 11 à 14 ans, âge auquel la grande majorité des enfants quittent définitivement l'école ne sachant suffisamment ni une langue, ni l'autre.

2° Un cours complémentaire en embryon, sans autre but bien déterminé que la préparation à l'examen d'admission à l'école d'entraînement pédagogique bilingue.

3° Une école d'entraînement pédagogique bilingue préparant à l'obtention d'un diplôme de 3<sup>me</sup> classe.